

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
[www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

## EMPLOI - 1 OFFRE

Municipalité de La Neuveville

### Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

#### EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE EN FORMATION POUR LA RENTREE 2026

Degré d'occupation : 60 % (Contrat à durée déterminée de 2 ans durant la formation ES)

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2026

#### Votre mission :

Accompagné/e par une praticienne formatrice :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

#### Votre profil :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve
- Inscription jusqu'au 31 janvier 2026 à la formation d'EDÉ en formation duale sur 2 ans pour la rentrée d'août 2026 au CPNE – Pôle santé et social à La Chaux-de-Fonds
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitements : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : [creche@neuveville.ch](mailto:creche@neuveville.ch).

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance en formation », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 17 décembre 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, novembre 2025

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant : M. Reshat Krasniqi, Route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 213, au lieu-dit : « Route du Château 19 », commune de La Neuveville.

Projet : rénovation de la maison « La Cave » comprenant des modifications intérieures pour l'aménagement de deux appartements supplémentaires, suppression d'un poêle, réfection du toit par le remplacement du lattage, de certaines poutres et de la couverture avec ajout de tuiles translucides et de tabatières, isolation intérieure des façades du bâtiment et travaux de peinture sur le bâtiment principal, l'ancienne orangerie et le garage, remplacement des fenêtres du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois et remplacement de trois portes, installation d'une pompe à chaleur eau/eau avec demande de concession, suppression d'un couvert dans la cour au sud-est du bâtiment, déplacement de la fontaine existante et aménagement de 4 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ Vieille Ville.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ensemble bâti B.

Dérogations : art. 5.2.11 al. 1 RPQ, art. 5.2.13 al. 1 let. a) et b) RPQ et art. 5.4 al. 3 RPQ, art. 64 OG, art. 41c al. 1 let. a OEAUX et art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 décembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Municipalité de La Neuveville

### Nouveau système pour les autorisations de parage à La Neuveville

Dès le 1<sup>er</sup> février 2026, la gestion des macarons de stationnement passe à l'ère numérique via l'application ParkingPay. Les tarifs restent inchangés.

À partir du 1<sup>er</sup> décembre, vous pourrez acheter directement, sans vous déplacer, sur l'application ParkingPay ou sur le site [parkingpay.ch](http://parkingpay.ch):

- les macarons pour résidents,
- les macarons pour externes.

### Accès à la vieille-ville

Les cartes d'autorisation de circuler en vieille-ville seront envoyées aux personnes qui possèdent un macaron de parage et résident en vieille-ville.

Les personnes qui ne résident pas en vieille-ville ou qui ne possèdent pas de macaron affilié doivent déposer une demande et s'acquitter de l'émolument communal.

Pour les véhicules de remplacement ainsi que pour les macarons « entreprises », veuillez vous adresser directement à la Police administrative.

### Pas de smartphone ?

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au guichet de la Police administrative pour obtenir un macaron. Cependant, si vous ne possédez pas de smartphone ou si vous avez des difficultés avec les outils numériques, la Police administrative (rez-de-chaussée, Place du Marché 3)

se fera un plaisir de vous renseigner et enregistrer votre demande.

Pour que l'autorisation puisse être délivrée, vous devrez présenter les justificatifs nécessaires (notamment votre permis de circulation).

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- par e-mail : [parking@neuveville.ch](mailto:parking@neuveville.ch)
- par téléphone : 032 752 10 00
- au guichet de la Police administrative, durant les heures d'ouverture
- ou consulter le site [www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch) pour la marche à suivre visuelle

### Comment obtenir votre macaron via ParkingPay?

1. Installer l'application ParkingPay sur votre smartphone.
2. Se connecter à l'application ou au site [www.parkingpay.ch](http://www.parkingpay.ch).
3. Créez un compte (si ce n'est pas déjà fait) et saisissez un véhicule.
4. Définir un moyen de paiement.
5. Choisir la localité « 2520 La Neuveville ».
6. Sélectionner l'option « Autorisation ».
7. Choisir le véhicule, compléter les champs demandés puis sélectionner le type d'autorisation souhaité (résident ou externe), et valider
8. Si vous ne possédez pas encore d'autorisation, faites une demande d'approbation avec les champs prévus à cet effet.
9. Votre demande est transmise : vous recevez un e-mail de confirmation vous invitant à fournir les pièces justificatives (permis de circulation,...).
10. Dès réception de vos documents, votre demande est vérifiée et traitée par la police administrative. Vous recevez un e-mail vous indiquant si votre demande est acceptée ou refusée.

Le traitement de la demande peut prendre plusieurs jours.

11. Si votre demande est acceptée, revenir dans l'application ParkingPay:

- Sélectionner l'autorisation
- le véhicule pour lequel vous avez fait la demande
- choisir la date de début

12. Laisser la case cochée « E-mail de rappel », puis continuer.

13. Choisir un moyen de paiement, puis cliquer sur « Payer ».

14. Dès que le paiement est accepté, votre autorisation est validée et vous recevez une confirmation par e-mail. Vous pouvez à tout moment télécharger la quittance sur l'application.

La Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

### Agence AVS Régionale

Pour des raisons d'organisation administrative en début d'année, nous vous informons que dès le 13 janvier 2026 et jusqu'à nouvel avis, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire suivant:

Horaire dès le 13 janvier 2026 et jusqu'à nouvel avis

Lundi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Mardi Matin : FERMÉ (nouvelle fermeture temporaire) / 13h45 à 16h15

Mercredi FERMÉ (fermeture habituelle)

Jeudi Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45

Vendredi FERMÉ (fermeture habituelle)

**En cas d'urgence:**

- AVS: Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031/379.79.79 ;
- AI: Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058/219.71.11

Nous vous remercions pour votre compréhension.  
L'agence AVS Régionale

**Municipalité de La Neuveville****Publication**

Le 8 décembre 2025, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé l'ordonnance sur les tarifs des émoluments du Service de l'énergie (SELN) de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce texte peut être consulté auprès du SELN (Service de l'énergie de La Neuveville), chemin du Vignoble 21, 2520 La Neuveville, pendant 30 jours, aux heures de bureau.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 12 décembre 2025

Conseil Municipal

**Municipalité de La Neuveville****Publication**

Le 8 décembre 2025, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé totalement l'ordonnance sur les tarifs des émoluments de la Commune municipale de La Neuveville. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette modification peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 12 décembre 2025

Conseil Municipal

**Municipalité de La Neuveville****Consultation des dossiers d'enquête publique pendant la période hivernale**

Lors de la fermeture des bureaux de l'administration communale du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026, les dossiers de demande de permis de construire déposés à l'enquête publique ne seront pas consultables au guichet de l'administration.

Les dossiers mis à l'enquête publique restent néanmoins consultables sur la plateforme e-bau ([www.portal.ebau.apps.be.ch](http://www.portal.ebau.apps.be.ch)).

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Le Département de la Gestion du Territoire

**Municipalité de La Neuveville****Arrêté du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 42, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

**arrête**

art. 1 - La révision totale du Règlement sur les émoluments.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Décision du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

**décide**

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose de compteurs smart meter.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Arrêté du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

**arrête**

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2026 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Décision du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

**décide**

art. 1 - Le plan financier 2026 – 2030 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Décision du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

**décide**

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2026 du Syndicat intercommunal du Collège du district est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Décision du Conseil Général**

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre g, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

**décide**

art. 1 - La création d'un poste d'assistante/e socio-éducatif/ve à 100 % EPT au sein de la crèche municipale Bidibule dès le 1<sup>er</sup> août 2026.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil Général  
Le président                    Le chancelier  
A. Gutmann                    V. Carbone  
La Neuveville, le 12 décembre 2025

**Municipalité de La Neuveville****Communications 12 décembre 2025****MARCHÉ DE NOËL**

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué au succès du marché de Noël de La Neuveville, qui s'est déroulé le 6 décembre 2025. Grâce à l'engagement des exposantes et exposants, à la participation active des associations locales, ainsi qu'à la présence nombreuse des visiteurs, notre cité a vécu une journée empreinte de convivialité, de lumière et de partage. Le marché a offert artisanat, restauration chaude, ainsi que la présence de Saint-Nicolas et du Père Fouettard pour les enfants, créant une ambiance magique au cœur de la vieille ville. Le Conseil municipal souhaite également saluer l'investissement du Comité de la

St-Nicolas, organisateur des animations avec Saint-Nicolas et le Père Fouettard, ainsi que celui du Service des loisirs, qui a assuré la coordination générale de l'événement. Il tient aussi à reconnaître le travail précieux des services communaux et de toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre pour garantir le bon déroulement de la manifestation. L'exécutif communal se réjouit de la belle réussite de cette édition et attend avec enthousiasme les futures rencontres qui animeront notre ville.

**30<sup>e</sup> ÉDITION DE LA COURSE DES PAVÉS**

La 30<sup>e</sup> édition de la Course des Pavés s'est déroulée le samedi 29 novembre 2025 dans une ambiance sportive et conviviale. Tout au long de la journée, les participantes et les participants ont parcouru les itinéraires variés mis à leur disposition, tandis que les spectatrices et les spectateurs ont pu suivre les épreuves sur les différents parcours proposés. Pour cette édition anniversaire, plusieurs défis attendaient les coureuses et les coureurs : le Trail de 7 Lieues, offrant un parcours exigeant de 24 km avec 800 m de dénivelé, la Course contre la montre de 7,5 km, le Nordic Walking de 8,5 km à travers les vignobles viticoles, ainsi que les Courses jeunesse, incluant notamment les populaires courses « enfants avec parents », la Course de la Sorcière et celle du Mérite+. À cette occasion, le Conseil municipal adresse ses plus vives félicitations à toutes les sportives et à tous les sportifs ayant pris part à cette manifestation, et tout particulièrement aux Neuvevilloises et Neuvevillois qui se sont engagés avec enthousiasme dans cette 30<sup>e</sup> édition. Il tient également à exprimer sa profonde gratitude au comité d'organisation, dont l'engagement, l'efficacité et le dévouement ont une fois de plus permis de mettre sur pied une manifestation d'une

grande qualité. Grâce à leur travail remarquable, cette superbe manifestation continue de rayonner bien au-delà de notre région et contribue à renforcer la dynamique sportive et attractive de La Neuveville.

#### VICE-MAIRIE POUR 2026

M. Christian Ferrier, conseiller municipal, assumera la vice-mairie en 2026. Le Conseil municipal le félicite pour cette élection et remercie M. André Kurth d'avoir assumé ce poste pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal

#### CONSEIL GENERAL 2026

Nous vous indiquons, ci-dessous, le programme des séances du Conseil général pour l'année 2026:

- 25 mars 2026
- 24 juin 2026
- 23 septembre 2026
- 2 décembre 2026

Le bureau du Conseil général pour l'année 2026 se compose de la manière suivante:

Présidence: M. Fabian Teutsch / PLR  
Vice-présidence: Mme Céline Känel / FOR  
Scrutateur/trice/s: Mme Fanny Maillat / Les Verts  
Mme Helvetia Wingo / PSN

Le Bureau du Conseil Général

#### FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNÉE

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 18 décembre 2025 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 5 janvier 2026 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'énergie (réseau électrique) est atteignable au numéro

032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 8 décembre 2025. Il reprendra ses travaux le 12 janvier 2026, suivi d'une autre séance le 19 janvier 2026, au rythme d'une réunion tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

L'administration Communale



#### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
**LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H**  
**VENDREDI DE 8H À 11H30**

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

**Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

**Adresse e-mail:** info@leplateaudediesse.ch

032 315 70 70

**Téléphone:** www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermerture fin d'année

#### Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

**Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.**

**Des contrôles de vignettes seront effectués.**

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

#### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÈLES

Stationnements du 4<sup>e</sup> trimestre 2025

#### Stationnements

**Diese:** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11 h et 12 h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

#### 20 décembre

*L'administration communale*

#### Avis de construction

Requérante: Groupe E Arc SA, Route de la Gare 64, 2017 Boudry.

Emplacement: parcelle N° 1020, au lieu-dit: «Le Fornel 1», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: installation de 9 nouveaux panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment et déconstruction des panneaux existants.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Recensement arch.: objet digne de conservation.

Remarque: projet conforme à la zone (art. 22 LAT).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérant: M. Michel Meyer, Route de Nods 10, 2517 Diesse.

Emplacement: parcelle N° 2334, au lieu-dit: «Route de Nods 10», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: installation d'une cuisine au rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte A.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 18 avril 2011, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 janvier 2026 inclusivement auprès de

l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérante: Mme Nadine Gerber, La Rouette 2, 2516 Lamboing

Auteur du projet: La Maison des Energies, Av. de Riond-Bosson 13, 1110 Morges

Propriétaire foncier: Mme Nadine Gerber, Lamboing

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2320, La Rouette 2, village de Lamboing

Zone : Mixte A, ensemble bâti A

Dérogation: A l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 5 décembre 2025

L'administration communale

#### Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

**8 décembre 2025 au 23 décembre 2025**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le informations ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch).

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

#### Informations à transmettre:

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité:

No compteur:

Etat en M<sup>3</sup>:

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité: 2516 Lamboing

No compteur:

Etat: 1.8.1 HT ..... kWh  
1.8.2 BT ..... kWh

Panneaux Photovoltaïques:  
2.8.1 HT ..... kWh  
2.8.2 BT ..... kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-compteurs.html>

## Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes.



La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit ( dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter:

M. Bourquin Raphaël au: 079 935 65 93  
Mme Kiener Mélanie : bergerieduhaut@gmail.com  
ou sur le site: www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries\_et\_metairees  
vous y trouverez les informations nécessaires.

### Dates 2026

#### Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

04.02.2026

Rencontre intergénérationnelle Diesse Battoir

18.03.2026

Rencontre – animation Diesse Battoir

06.05.2026

Jubilatoire Diesse Battoir

17.06.2026

Pique – Nique A définir

16.09.2026

Sortie A définir

21.10.2026

Rencontre Diesse Battoir

18.11.2026

Rencontre Diesse Battoir

09.12.2026

Noël Diesse Battoir

Le détail de toutes ces rencontres sera publié dans la Feuille Officielle « Le Courrier » en temps voulu. D'avance nous nous réjouissons de vous accueillir.

#### Fermeture de l'administration communale, de la halle polyvalente de Prêles et de la déchetterie

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 y compris.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La déchetterie de Diesse sera fermée :

- Mercredi 24.12.2025
- Samedi 27.12.2025
- Mercredi 31.12.2025

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'OAC de Bienné au numéro 031 636 70 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch). Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienné ou de Courtelary.

**Les autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026.**

L'administration communale

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

**Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.**

**Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11):**

#### Art. 74 - Obligation de tolérer

<sup>1</sup> Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant

<sup>a</sup> de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées;

<sup>b</sup> de mesures visant à écarter des dangers immédiats; (...)

#### Art. 40 – Standard d'entretien

<sup>1</sup> L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.

<sup>2</sup> L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.

<sup>3</sup> Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

**Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1):**

**Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques**

<sup>1</sup> Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

#### Recommandations pour le service hivernal

Le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

**En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.**

#### Fenêtres de l'Avent

Merci à tous les participants qui enchantent le mois de décembre!

Nous vous attendons tous pour partager ces moments de convivialité.

Date	Organisateur-s	Lieu	Informations
01.12	Séverine Gianella	Route de Nods 26, Diesse	18h00
02.12			
03.12	Brassband Plateau de Diesse	Entrée nord de la halle, Prêles	18h30, concert et collation
04.12	Famille Spychiger	Mont Sujet 26, Prêles	18h30, concert de L'Arzillière boissons et collation
05.12	Mireille Guillaume	Chemin neuf 10, Diesse	18h30, collation
06.12	Famille Sunier	Route de Lamboing 1, Diesse	18h30, soupe aux pois
07.12	Famille Valloton	Route de Lamboing 22, Diesse	16h45, boissons chaudes et petits biscuits
08.12	Famille Bärtschi	La Source 5, Lamboing	18h00, thé et vin chaud
09.12	Bourgeoisie de Prêles	Chemin du Stand 3, Prêles	18h00, collation
10.12	Laurence et Jean-François Carrel	Route de Nods 20, Diesse	18h30, collation
11.12	Nicole et Yves Lecomte	Route de Prêles 14, Diesse	18h00, collation
12.12	Ecole des Joncs	Salle de musique côté cours de récréation, Prêles	18h00
13.12	Mélodie et Basile Wermeille	Champs la Dame 5, Lamboing	18h00
14.12	Sarah Perrenoud	Le Verger 2, Lamboing	17h30, collation
15.12	Suzanne et Chris Tucker, Evelyn Endress, Janey et Richard Tucker	Derrière Montet 2, Diesse	18h30, boissons, petit buffet et feux
16.12	Crèche La Luciole	Route de Diesse 8, Lamboing	18h00
17.12	Paroisse	Salle de Paroisse, Diesse	16h30 à 20h00, exposition de crèches du monde et collation
18.12	Administration communale	La Chaîne 2, Prêles	18h00, soupe, vin chaud et thé
19.12	Malika Moser et Yann Schütz	Les Noyers 5, Lamboing	19h00, collation
20.12	Cabinet et Institut Marili	Chemin Neuf 2, Diesse	18h00
21.12	Anne-Lise Lecomte	Route d'Orvin 15, Lamboing	18h00, vin chaud et soupe
22.12	Plateau vivant	Les Charmilles 7, Lamboing	17h30, collation
23.12			
24.12			



### Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

### Avis de construction

Requérante : Christine Andrée Wampach, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Auteur du projet : MP Solar, Michael Pécaut, Chemin du Brahon 4, 2605 Sonceboz

Propriétaire foncière : Christine Andrée Wampach, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur RF 39 du ban de Nods, Route de Chasseral 19

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme éBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 05.12.2025

Administration communale

### Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le lundi 21 décembre de 9 h 15 à 10 h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

### Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

15 décembre 2025 au 9 janvier 2026

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : [chantal.evard@nods.ch](mailto:chantal.evard@nods.ch).

Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation :

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électricité
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m<sup>3</sup> sans la virgule

Nous vous en remercions par avance de votre collaboration.

Administration Communale

### Fêtes de fin d'année

#### Fermeture du bureau communal

L'Administration communale de Nods sera fermée du

22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

Les Autorités et l'Administration communale présentent à toutes & tous leurs vœux les meilleures pour la nouvelle année.

Commune de Nods

### Recherche d'un/e délégué/e pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Afin de compléter l'équipe de nos représentants, nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le domaine scolaire vous intéresse et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie publique ? Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Mme Natacha Perrinjaquet 079 198 37 44.

Conseil Communal

### Dépôt public

L'Administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 18 décembre 2025 au 7 janvier 2026 le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2025.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous. Pendant les vacances de l'administration, le procès-verbal pourra être consulté en tout temps dans la vitrine officielle à côté du battoir.

Administration Communale

### DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise  
Hôtel-de-Ville 11, 2520  
La Neuveville

### Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date : Samedi 20 décembre 2025

Heure : 17 h

Lieu : Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville,  
La Neuveville

#### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 28 juin 2025
3. Budget 2026
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois, Claude Evard



### Inscription à l'école – Rentrée du 17 août 2026

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2021 et le 31 juillet 2022 commenceront leur première année d'école en août 2026.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par courrier.

Si vous n'avez pas reçu ce formulaire, nous vous invitons à contacter la direction d'école d'ici au 16 janvier 2026 au 032 315 18 27 ou par e-mail à [direction@ecoleplateau.ch](mailto:direction@ecoleplateau.ch).

Nous vous remercions de votre collaboration et nous réjouissons d'accueillir vos enfants.

Laura Propizio, directrice

#### Paroisse de Nods

### Assemblée de paroisse

Lundi 19 janvier 2025 à 19 h 30  
à la cure, Route de Diesse 5, Nods

#### Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure (Mme Marianne Chappuis)
3. Budget 2026 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
4. Plan financier pour les années 2026 à 2031 (information)
5. Démission de Kathalyne Oppliger, secrétaire et administratrice des finances
6. Nomination d'un-e membre au Conseil de paroisse (en remplacement à Christine Botteron)
7. Processus de fusion (informations)
8. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 22 janvier 2025 au 11 février 2026.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Pour le conseil de paroisse de Nods  
Liliane Darioly, Présidente



### Faire quelque chose d'utile – en échange de gratitude

Devenez bénévole à la Croix-Rouge Canton de Berne.

→ 032 329 32 72

→ [crs-berne.ch/benevoles](http://crs-berne.ch/benevoles)

Croix-Rouge suisse  
Schweizerisches Rotes Kreuz  
Canton de Berne Kanton Bern



## 10 | PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Samedi 13 décembre

17h, Blanche-Eglise, culte « fête de Noël de la paroisse» célébré par la pasteure Marie-Laure Kraft Golay et la catéchète Sarah Holzmann avec plein de surprises préparées par les enfants des cycles 1 et 2.

Le culte sera suivi à 18h30 d'un délicieux repas à la maison de paroisse avec la participation de la chorale éphémères, puis de sa directrice Fanny Anderegg.

#### Mercredi 17 décembre

Le groupe de prière est en pause jusqu'au 21 janvier

#### Jeudi 18 décembre

18h30, Blanche-Eglise, recueillement de l'Avent

#### Dimanche 21 décembre

10h, Blanche-Eglise, culte avec Ste-Cène, célébré par la pasteure Marianne Chappuis, avec la participation du chœur de Lignières.

*La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h*

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Marie-Laure Kraft Golay, pasteure, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:  
[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 14. Dezember

17.15 Uhr, Kirche Twann: Aufführung Weihnachtsspiel «Sternenbaum» der KUW 3+, mit Luiza Queiroz de Souza und Giulia Demenga.

#### Pikettdienst

12. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)  
[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 14 décembre 2025, 10.00,

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 21 décembre 2025, 10.00,

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 28 décembre 2025, 10.00,

Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

#### Période de l'Avent et de Noël

##### Noëls des Aînés

dimanche 14 décembre 2025, après la messe de 10h, salle paroissiale de l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

##### Messes de Noël des familles

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Ste-Marie, Bienne

mercredi 24 décembre 2025, à 17h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

##### Messe de Minuit

mercredi 24 décembre 2025, à 00h, église Ste-Marie, Bienne

##### Messes du jour de Noël

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

jeudi 25 décembre 2025, à 10h, chapelle, Reuchenette-Péry

Veillée de prière et messe de fin d'année  
mercredi 31 décembre 2025, dès 22h, église St-Nicolas, Bienne

##### Messe bilingue – solennité de Marie

jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026, à 10h, église Ste-Marie, Bienne

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

#### Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 12 décembre de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 23 janvier

#### Noël pour tous

Dimanche 14 décembre, 17h00, église Diesse, Noël animé par les enfants et le quatuor de flûtes "Oh Flûtes"

#### Exposition de crèches du monde

Plus de 120 crèches du monde seront exposées à la Maison de paroisse (Route de Prêles 15) du lundi 15 décembre au dimanche 21 décembre, 16h30-19h00

Mercredi 17 décembre, dans le cadre des Fenêtres de l'Avent

#### Culte de la nuit de Noël

Mercredi 24 décembre, 22h30, église de Diesse avec la participations des talentueux musiciens, Junko Otani, clarinettiste et Sven Müller, organiste

#### Culte de Noël

Jeudi 25 décembre, 10h00, Blanche Eglise, La Neuveville

#### Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 24 août

10h, culte à Nods.

#### Mardi 26 août

9h à la cure, lecture biblique et prière.

#### Dimanche 31 août

10h à La Neuveville, célébration œcuménique à Diesse.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchèse professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,  
lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Adresses utiles

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DISSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h 30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÈRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.  
Renseignements: 032 315 21 32  
[www.rebbbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbbaumuseum.ch/fr) - [info@rebbbaumuseum.ch](mailto:info@rebbbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

### MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,

contribution appréciée. [www.flvl.ch](http://www.flvl.ch).

### PLATEAU VIVANT

#### RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 13.12.2025 20 h	The Sparkle Family
Vendredi 09.01.2026 20 h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20 h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20 h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20 h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20 h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20 h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20 h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20 h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20 h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20 h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20 h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17 h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20 h	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20 h	Blaise Bersinger



la Lanterne magique  
le club de cinéma des 6-12 ans  
  
La Lanterne Magique, le club de cinéma des 6-12 ans, propose chaque mois un nouveau film à découvrir dans les salles de la région, en s'amusant !  
Inscrис-toi sur  
[www.lanterne-magique.org](http://www.lanterne-magique.org)